

**ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF JEUNESSE
SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL**

ENTRE LES PARTIES

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL personne morale instituée en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), ayant son siège social au 100, Place Charles-Le Moyne, bureau 281, Longueuil (Québec) J4K 2T4, ici représentée par Michel Bienvenu, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution du comité exécutif (**CE 140311-524**)

Ci-après appelée « **CRÉ** »

ET

LE FORUM JEUNESSE LONGUEUIL, gestionnaire du Fonds régional d'investissement jeunesse, agissant au 100, Place Charles-LeMoyne, bureau 281, Longueuil (Québec) J4K 2T4, ici représenté par Jean-François Caisse, président du Forum jeunesse Longueuil, dûment autorisé en vertu de la résolution **CE 140311-524**;

ci-après appelé « **LE FORUM** »

ET

LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL MONTÉRÉGIE « L'INTERCOOPÉRATIVE », personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2), ayant son siège au 151, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6X7, représentée par la directrice générale, madame Claire L'heureux, dûment autorisée en vertu d'une résolution du conseil d'administration du 28 février 2011 dont copie est jointe à la présente;

ci-après appelée « **LA CDR** »

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Québec accuse un retard par rapport au reste du Canada quant à son niveau d'entrepreneuriat puisque l'indice entrepreneurial québécois 2010 démontre que 7,8 % des Québécois ont l'intention de démarrer une entreprise, soit près de deux fois moins qu'ailleurs au Canada (Fondation de l'entrepreneurship);

ATTENDU QU'au Québec seulement 34 % des nouvelles entreprises dépassent le cap des cinq premières années d'existence (MDEIE mai 2008);

ATTENDU QUE les réseaux d'affaires et de proximité, la famille et les amis sont des acteurs de premier plan dans l'apprentissage des entrepreneurs et même, dans le montage de leur financement (Indice entrepreneurial québécois 2010);

ATTENDU QUE la Coopérative de développement régional de la Montérégie a été mandatée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) pour la réalisation du projet « Soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif et d'économie sociale grâce au réseau des agents de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse »

ATTENDU QUE la Coopérative de développement régional de la Montérégie a conclu une entente avec le CQCM visant principalement la promotion de la formule coopérative et la concertation des coopératives en région, l'aide technique aux nouvelles coopératives en démarrage, le suivi spécialisé et l'accompagnement au développement d'affaires des coopératives existantes et la réalisation de projets structurants.

ATTENDU QUE le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de Longueuil, compte parmi ses orientations de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises notamment en appuyant la démarche entrepreneuriale et le soutien des projets d'affaires;

ATTENDU QUE la CRÉ et LE FORUM sont signataires de l'entente spécifique sur le développement de l'économie sociale sur le territoire de la CRÉ de Longueuil 2009-2014 et de l'entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil;

ATTENDU QU'UN des objectifs du défi de l'entrepreneuriat de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec est d'intensifier le développement de la culture entrepreneuriale;

ATTENDU QUE la vision de la participation citoyenne promue par le Forum jeunesse Longueuil, inclut la démarche coopérative et les valeurs qui y sont associées;

ATTENDU QUE le plan d'action 2010-2012 du Forum jeunesse Longueuil prévoit l'établissement d'une collaboration avec les autres agents sur le plan régional en matière d'entrepreneuriat;

En conséquence, les parties reconnaissent l'importance de conclure une entente sur le développement de l'entrepreneuriat collectif jeunesse sur le territoire de l'agglomération de Longueuil et conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente Entente a pour objet de favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif jeunesse sur le territoire de l'agglomération de Longueuil en favorisant la concertation des interventions et le développement d'un fonds de soutien coopératif.

L'Entente vise à identifier les engagements de chacune des parties, dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables pour assurer l'atteinte des objectifs généraux, de même que des objectifs spécifiques liés à chacun des trois volets suivants :

Volet 1 – Soutien au développement de l'entrepreneuriat collectif jeunesse sur le territoire de l'agglomération de Longueuil;

Volet 2 – Développer l'éducation à la coopération dans le cadre d'un projet innovateur;

Volet 3 – Soutien à des activités de promotion de l'entrepreneuriat collectif et à la diffusion de l'entente.

Les parties conviennent, notamment, de mettre en commun des ressources techniques et financières afin de favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif jeunesse sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. Elles conviennent également d'assurer la promotion de l'Entente et favoriser la concertation des intervenants en lien avec l'entrepreneuriat.

2. OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs suivants s'appliquent sur le territoire d'application défini à l'article 10.

2.1 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 2.1.1 Favoriser l'essor de l'entrepreneuriat collectif jeunesse dans l'agglomération de Longueuil;
- 2.1.2 Contribuer à la mise en place de partenariats susceptibles d'améliorer le développement de l'entrepreneuriat jeunesse collectif;
- 2.1.3 Favoriser l'arrimage du travail des agents de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse et des agents de participation citoyenne;
- 2.1.4 Offrir à un plus grand nombre d'individus possible des ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat;
- 2.1.5 Susciter et supporter les idées et initiatives entrepreneuriales collectives des jeunes et des organisations;

2.2 Objectifs spécifiques du Volet 1 – Soutien au développement de l'entrepreneuriat collectif jeunesse sur le territoire de l'agglomération de Longueuil

- 2.2.1 Mettre en place un Fonds de soutien à des projets d'entrepreneuriat collectif jeunesse;
- 2.2.2 Soutenir des projets d'entreprise collective dans le milieu jeunesse;
- 2.2.3 Favoriser l'appropriation de la formule coopérative auprès des jeunes dans les projets financés;

- 2.2.4 Organiser ou s'associer à une activité de reconnaissance sur l'entrepreneuriat coopératif mettant en lien les différents agents de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;
- 2.2.5 – Mesurer l'impact de l'éducation à la coopération sur les jeunes et les professeurs dans le cadre des projets financés;

2.3 Objectifs spécifiques du Volet 2 – Développer l'éducation à la coopération dans le cadre d'un projet innovateur

- 2.3.1 – Établir une concertation avec les différents partenaires impliqués dans l'entrepreneuriat pour la mise sur pied d'un lieu d'expérimentation;
- 2.3.2 – Expérimenter un projet pilote comportant un caractère innovateur;
- 2.3.3 – Viser la prise en charge du projet par les jeunes et son milieu;
- 2.3.4 – Mesurer l'impact de l'éducation à la coopération sur les jeunes dans le cadre du projet innovateur;

2.4 Objectifs spécifiques du Volet 3 – Soutien à la promotion de l'entrepreneuriat collectif et à la diffusion de l'entente

- 2.4.1 Développer des outils de communication en lien avec les activités de la présente Entente;
- 2.4.2 Développer une campagne et des activités de promotion sur l'entrepreneuriat collectif jeunesse;
- 2.4.3 Diffuser la présente Entente.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

- 3.1 Développer une vision commune quant à l'entrepreneuriat collectif jeunesse sur le territoire;
- 3.2 Assurer le partage d'expertise entre les partenaires, notamment en terme de participation citoyenne;
- 3.3 Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication et de promotion pour l'ensemble du territoire;
- 3.4 Collaboration de tous à l'atteinte des résultats attendus tels que décrits au plan d'action ci-annexé;
- 3.5 Réalisation d'un lieu d'expérimentation;
- 3.6 Agir en complémentarité de l'Entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil et de l'Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale sur le territoire de la CRÉ de Longueuil 2008-2013.

4. ENGAGEMENTS COMMUNS DES PARTIES

- 4.1 Mettre en place un comité de gestion. Le comité de gestion est composé d'un représentant de chaque organisme signataire de l'Entente. Le comité de gestion pourra se rencontrer tous les trois (3) mois ou au besoin le cas échéant. Les responsabilités du comité de gestion seront les suivantes :
- superviser la mise en œuvre de l'Entente;
 - assurer le suivi de l'atteinte des objectifs;
- 4.2 Travailler ensemble à l'atteinte des objectifs et au développement d'un lieu d'expérimentation;
- 4.3 Assurer la promotion auprès de leur réseau respectif.
- 4.4 Développer un guide de financement et un formulaire de demande de financement pour le volet 1 dans les 60 jours suivant la signature de l'entente et le faire approuver par les instances signataires;

5. ENGAGEMENT DE LA CRÉ

La CRÉ s'engage à :

- 5.1 Adjoindre les services d'une conseillère en développement régional pour siéger au comité de gestion de l'Entente;
- 5.2 Assurer, s'il y a lieu, l'harmonisation des actions prévues à l'Entente avec les actions prévues à l'Entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil et celles prévues à l'Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale sur le territoire de la CRÉ de Longueuil 2008-2013.

6. ENGAGEMENT DU FJLONGUEUIL

Le FJLongueuil s'engage à :

- 6.1 Dans le respect du cadre normatif du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) – Volet Action jeunesse structurante (AJS), contribuer financièrement à la mise en œuvre de la présente Entente à raison de 76 000 \$ pour trois ans;
- 6.2 Favoriser la concertation régionale tout au long de l'Entente, notamment en coordonnant les rencontres du comité de gestion;
- 6.3 Arrimer la présente Entente avec l'Entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil et l'Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale sur le territoire de la CRÉ de Longueuil 2008-2013.

7. ENGAGEMENT DE LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA MONTÉRÉGIE

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect de ses politiques, mesures, programmes, services et normes de gestion;

La CDR s'engage à :

- 7.1 Assurer l'accompagnement et le suivi des promoteurs dans le cadre du fonds;
- 7.2 Supporter l'expérimentation du projet d'éducation à la coopération;
- 7.3 Désigner une personne pour le représenter au comité de gestion de l'Entente défini à l'article 4.1;
- 7.4 Offrir des activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat collectif;
- 7.5 Former les jeunes sur la formule coopérative et la gouvernance;
- 7.6 Collaborer à la mise en œuvre de la présente entente sous forme de service pour la somme de 65 000 \$.

8. CONDITIONS DE VERSEMENT

Aux fins de la présente Entente, les signataires s'engagent à verser les sommes réservées conformément aux normes de leurs programmes ainsi que dans le respect de leurs politiques.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense

découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001).

9. TABLEAU SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS ET DÉPENSES

Les parties conviennent du plan de financement tel que décrit en annexe A

10. TERRITOIRE VISÉ

La présente Entente couvre le territoire de l'agglomération de Longueuil.

11. DURÉE DE L'ENTENTE

L'Entente est de trois ans. Elle entre en vigueur le 1^{er} avril 2011 et prend fin le 31 mars 2014.

L'Entente n'est pas sujette au renouvellement par reconduction tacite.

12. RÉSILIATION

Les parties se réservent le droit de résilier, en tout ou en partie, la présente Entente si, de façon générale, l'une d'entre elles fait défaut de remplir ses engagements.

13. OUVERTURE À D'AUTRES PARTENAIRES

L'implication de nouveaux partenaires désireux de s'associer à la mise en œuvre de la présente Entente sera intégrée à celle-ci ou rendue possible par l'ajout d'un avenant annexé à la présente sans préjudice à la réalisation des clauses de la présente Entente, et ce, avec l'accord de tous les signataires.

14. VÉRIFICATION

Les transactions financières découlant de l'exécution de cette Entente sont sujettes à la vérification par le contrôleur des finances (Loi sur le ministère des Finances, L.R.Q., c. M-24.01).

15. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente Entente, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature de la présente Entente et elle en fait partie intégrante.

16. COMMUNICATIONS

Aux fins de la présente Entente, les parties conviennent que toutes les communications se font par écrit et qu'elles sont sensées avoir été reçues par le destinataire, si elles sont livrées ou acheminées de la façon suivante :

Pour la CRÉ de Longueuil :
Monsieur Michel Bienvenu
Directeur général
Conférence régionale des élus de Longueuil
100, place Charles-Le Moyne, suite 281
Longueuil (Québec) J4K 2T4
michel.bienvenu@credelongueuil.org

Pour le FJLongueuil :
Monsieur Martin Turbide
Coordonnateur
Forum Jeunesse Longueuil
100, place Charles-Le Moyne, suite 281
Longueuil (Québec) J4K 2T4
mturbide@forumjeunesselongueuil.ca

Pour la CDR :
Madame Claire L'Heureux
Directrice générale
CDR Montérégie « L'Intercoopérative »
151, rue Richelieu Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6X7
direction@cdrm.fcdrq.coop

17. ANNEXES

La présente Entente, y compris les annexes et tout autre document dont il y est fait mention, ainsi que toute modification écrite de ces documents, constitue l'Entente complète entre les parties et lie celles-ci. En cas de conflit entre une annexe et la présente Entente, cette dernière prévaut.

Les parties et l'intervenant reconnaissent avoir pris connaissance de ces annexes et documents et les acceptent. La présente Entente constitue la seule entente entre les parties toute entente verbale non reproduite aux présentes est réputée nulle et sans effet.

Annexe A : Revenus et dépenses
Annexe B : Plan d'action 2010-2013

18. AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Les signataires de l'Entente reconnaissent que les ministres ou leurs représentants peuvent annoncer, conjointement avec la CRÉ et avec d'autres partenaires le cas échéant, les détails importants de la présente Entente et son financement, notamment le nom des parties et l'intervenant, le montant des engagements financiers, l'objet de l'Entente et le territoire d'application et le budget total de l'Entente.

Les signataires de l'Entente s'engagent à s'aviser mutuellement lorsqu'ils désirent faire l'annonce officielle de la présente Entente.

Les signataires de l'Entente s'engagent à assurer la visibilité des parties et de l'intervenant, lors de toute activité de communication relative à l'Entente, aux bénéficiaires de l'aide financière et, s'il y a lieu, sur les documents promotionnels qui s'y rattachent.

Les signataires de l'Entente acceptent que leurs représentants participent à toute cérémonie officielle concernant la présente Entente ainsi que lors des annonces ou présentation publique des projets qui découlent de la présente Entente. À cet égard, les parties doivent être informées, par écrit, au moins dix jours ouvrables avant la date d'un événement pour que les dispositions nécessaires soient prises.

19. SIGNATURES

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses de l'Entente.

En foi de quoi, les parties ont signé :

POUR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL



Monsieur Michel Bienvenu
Directeur général

18 mars 2011

Date

POUR LE FORUM JEUNESSE LONGUEUIL

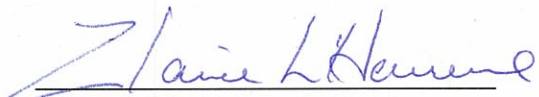


Monsieur Jean-François Caisse
Président

18 mes 2011

Date

**POUR COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL MONTÉRÉGIE
« L'INTERCOOPÉRATIVE »**



Madame Claire L'Heureux
Directrice générale



Date

Annexe A

Sommaire des revenus et dépenses de l'entente pour le développement de l'entrepreneuriat collectif jeunesse

Revenu	Année 1 2010-2011		Année 2 2011-2012		Année 3 2012-2013		Total	%
Forum Jeunesse Longueuil	19 069 \$	29 972 \$	76 000 \$				76 000 \$	53.9%
CDR-Montérégie (en services)			15 959 \$				15 959 \$	46.1%
Total	95 069 \$	29 972 \$	15 959 \$				141 000 \$	100.0%
Dépenses								
Volet 1 - Soutien au développement de l'entrepreneuriat collectif jeunesse	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$				30 000 \$	21.3%
Volet 1 - Activité de reconnaissance	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$				3 000 \$	2.1%
Volet 2 - Développer l'éducation à la coopération dans le cadre d'un projet innovateur	- \$	12 500 \$	12 500 \$				25 000 \$	17.7%
Volet 3 - Soutien à des activités de promotion de l'entrepreneuriat collectif et à la diffusion de l'entente	6 000 \$	4 000 \$	4 000 \$				14 000 \$	9.9%
Activité de lancement	1 000 \$	- \$	- \$				1 000 \$	0.7%
Vérifications comptable	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$				3 000 \$	2.1%
Temps ressources pour travail terrain - CDR Montérégie	19 069 \$	29 972 \$	15 959 \$				65 000 \$	46.1%
Total	38 069 \$	58 472 \$	44 459 \$				141 000 \$	100.0%

Plan d'action 2010-2013 de l'entente de partenariat pour le développement de l'entrepreneuriat collectif jeunesse

Volet	Objectifs spécifiques	Clientèles cibles	Moyens	Responsable	Partenaires	Échéancier	Indicateurs	Montant investi en argent
	Mettre en place un Fonds de soutien à des projets d'entrepreneuriat collectif jeunesse	Jeunes de 12 à 35 ans	Développer un guide de financement	Comité de gestion	CJE	Printemps 2011	Documents produits et diffusés	10 000 \$ annuellement pour un total de 30 000 \$
	Soutenir des projets d'entreprise collective dans le milieu jeunesse		Soutenir financièrement des projets d'entrepreneuriat collectif jeunesse	CDR Montérégie	Tout au long de l'entente	Nombre de projets soutenus Nombre de jeunes touchés		
	Favoriser l'appropriation de la formule coopérative auprès des jeunes dans les projets financés	Jeunes et professeurs	Accompagner les jeunes dans leurs démarches	CDR Montérégie et Forum jeunesse Longueuil	Milieus scolaires	Tout au long de l'entente	Nombre de jeunes accompagnés	
			Mesurer la qualité de l'intervention avec les professeurs	CDR-Montérégie	Évaluation produite			
			Sonder les jeunes participants	CDR-Montérégie	Sondage réalisé			
	Organiser une activité de reconnaissance sur l'entrepreneuriat coopératif mettant en lien les différents agents de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014	Jeunes 12 à 35 ans	Conceptualiser l'activité de reconnaissance	Agents de participation citoyenne, agent de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse	CJE et Pôle de l'économie sociale	2011	Concept développé et validé	3 000 \$
			Promouvoir l'activité de reconnaissance			2012-2013	Promotion développée et réalisée	
			Organiser 2 éditions de l'activité de reconnaissance			2012 et 2013	Activité réalisée	

Volet	Objectifs spécifiques	Clientèles cibles	Moyens	Responsable	Partenaires	Échéancier	Indicateurs	Montant investi en argent
volet 2	Établir une concertation avec les différents partenaires impliqués dans l'entrepreneuriat pour la mise sur pied d'un lieu d'expérimentation	Partenaires	Concierter les organismes du territoire	Forum et CRÉ		2011-2012	Nombre de partenaires impliqués	25 000 \$
	Expérimenter un projet pilote comportant un caractère innovateur	Jeunes de 18 à 35 ans	Développer un projet pilote avec les jeunes	Comité de gestion	CLD, Pôle de l'économie sociale	2012-2014	Projet pilote en place	
	Viser la prise en charge du projet par les jeunes et son milieu		Former et accompagner les jeunes				Nombre de jeunes impliqués	
	Mesurer l'impact de l'éducation à la coopération sur les jeunes		Évaluer l'impact de l'éducation à la coopération sur les jeunes				Nombre de suivi effectué	
						2014	Évaluation produite	

Volet	Objectifs spécifiques	Cibles	Moyens	Responsable	Partenaires	Échéancier	Indicateurs	Montant investi en argent	
volet 3	Développer une campagne et des activités de promotion sur l'entrepreneuriat collectif jeunesse	Jeunes du primaire et du secondaire intéressés à l'entrepreneuriat collectif	Développer une campagne de promotion (Capsules vidéo, parapost, affiche)	Comité de gestion		2011-2012	Campagne de promotion réalisée	5 000 \$	
			Effectuer une tournée des écoles pour promouvoir l'entrepreneuriat collectif	CDR-Montérégie	CLD, Pôle de l'économie sociale, Chantier de l'économie sociale	Tout au long de l'entente	Nombre d'écoles visitées	1 250 \$	
	Développer « La grande virée des coopératives »	Comité de gestion	2011	Concept développé et validé					
	Effectuer une visite en autobus scolaire des coopératives de l'agglomération de Longueuil	Comité de gestion	Tout au long de l'entente	Nombre de jeunes rejoints		3 900 \$			
	Développer des outils de communication en lien avec les activités de la présente entente	Enseignants du secondaire	Jeunes de 18-35 ans participant au projet novateur (Volet 2)	Développer un dépliant promotionnel sur le concept de l'entrepreneuriat collectif	Comité de gestion		Printemps 2011	Dépliant produit et imprimé	1 000 \$
				Développer un dépliant promotionnel du projet pour recruter les jeunes promoteurs	Comité de gestion		2011-2012	Dépliant produit et imprimé	350 \$
	Diffuser la présente entente	Jeunes et partenaires		Tenir des rencontres d'information pour les jeunes participants	CDR-Montérégie		2011-2013	Nombre de rencontres tenues	2 500 \$
				Effectuer un suivi auprès des jeunes participants	CDR-Montérégie		2011-2013	Qualité de l'intervention effectuée	
				Activité de lancement	Conseillère en communication		2011	Nombre de personnes présentes	
								Nombre de suivis effectués	
								Nombre de partenaires présents	1 000 \$

* Il est à noter que les actions seront présentées au comité de gestion des ententes Parcours vers l'entrepreneuriat et l'entente spécifique en économie sociale